

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

AU SUJET DE L'ÉMIGRATION DE 80 FAMILLES ACADIENNES EN CORSE.

Copie de la lettre du Sieur du Désert à S.A.S. M. le Comte de la Marche.

La lettre que mon frère a eu l'honneur de recevoir de Monsieur Desjobert dattée du 3 du présent, m'a déterminé à repasser à Saint Malo pour en faire part à Monsieur Guillot qui m'a communiqué les ordres qu'il a reçus de Monsieur de Boynes concernant les quatre vingts familles accadiennes, il a reçu 100,000 l. en papier payables dans le mois de juin prochain.

Par la lettre de Monsieur le Ministre il compte qu'en accordant trois sols par lieue que ce n'est que pour la nourriture des émigrants et il n'y a rien d'accordé pour le transport de la colonie et des bagages, Monsieur Guillot et moy supposons qu'il y aura de nouveaux ordres pour cet article, il paroît aussi qu'il nous faut aller par terre mais je prends la liberté de représenter à Son Altesse Sérénissime que notre émigration par terre coûteroit beaucoup plus à l'Etat, que cette voye seroit très pénible et languissante pour tout le monde et particulièrement pour les femmes et les enfans, et d'icy à trois mois nous ne serions arrivés en Corse, que sy nous allions par Toulon, nous serions obligés d'y faire un séjour de quinze jours ou trois semaines pour nous refaire des fatigues des colons, ce qui feroit une augmentation de frais pour le gouvernement, de plus il faudroit encore louer des bâtimens pour nous porter à notre destination, et quoique le trajet de Toulon en Corse soit court, il coûteroit quasy autant qu'en partant d'icy et aller en droiture en Corse.

Si Monseigneur a la bonté de mettre en considération ce que j'ay l'honneur de luy représenter et de nous faire parvenir trois sols de plus par lieue, tant pour nourriture que pour transport des colons et de leurs bagages, nous profiterons de deux bons bâtimens destinés pour cet objet et qui sont tout prêts de sortir, alors le Gouvernement sera déchargé de tout soin jusqu'à notre arrivée en Corse, et le monde à son arrivée seroit en état de travailler à chacun son morceau de terre.

Si Monsieur le Ministre entend payer par lieue pour aller en droiture en Corse, il y a 650 lieues d'icy, ainsy en accordant trois sols par lieue, chaque personne auroit eu quatre vingt dix livres pour son passage et c'est ce qu'on nous demande, peut-être les armateurs demanderoient-ils un peu moins, mais je n'en répons pas.

Le nombre de personnes dont chaque famille sera composée que nous supputons monter à plus de quatre cents de tout âge et de tout sexe, Monsieur de Boynes ne les fait monter qu'à trois cent vingt en tout et ne donne des fonds que pour ce nombre, ainsy, l'affaire n'est qu'à moitié chemin.

M. d. L. R.

MÉMOIRE.

Son Altesse Sérénissime espère que sur la lettre dont la copie est cy-jointe, le Ministre accordera de nouveaux ordres pour faire avancer le transport de ces quatre vingts familles Accadiennes en Corse.

La conduite par terre seroit à tous égards la plus onéreuse, et les frais de celle par mer seront allégés par un ordre du Ministre pour que ces familles soient embarquées dans deux ou trois des vaisseaux de moyenne grandeur qui ne font rien à Saint Malo et qui suffiront pour transporter ces familles en Corse.

A l'égard du nombre des personnes, le Ministre n'ayant fait compter les fonds que pour la nourriture de trois cent vingt personnes à raison pour chacune de trois sols par lieue et ces 80 familles étant composées de plus de 400 de tous âges et sexes, c'est le cas de la nécessité d'augmentation aux 100,000 l. proportionnément au plus grand nombre.